

**DEMANDE D'AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE PRÉSENCE
 POUR UN ENFANT SCOLARISÉ EN PETITE SECTION**

École :

Enseignant.e :

Je soussigné (e)

demande que l'enfant :

Né.e le :

soit autorisé.e à bénéficier d'un aménagement de son temps de scolarisation, selon les modalités suivantes :

	Présent(e)	Absent(e)	Si retour possible en classe en cours d'après-midi, indiquer l'horaire
LUNDI après-midi			
MARDI après-midi			
JEUDI après-midi			
VENDREDI après-midi			

Aménagement* pour la période du..... au

* L'aménagement du temps de présence visera une scolarisation à temps plein, au plus tard, au mois de janvier de l'année scolaire en cours.

Date et signature de la personne responsable de l'enfant (père, mère, responsable légal) :

<p>► Avis de la directrice/du directeur d'école <i>(Après consultation des membres de l'équipe éducative) :</i></p> <p><input type="checkbox"/> Favorable</p> <p>Date et signature :</p>	<p>► Avis de la directrice/du directeur d'école</p> <p><input type="checkbox"/> Défavorable pour les motifs suivants :</p> <p>Date et signature :</p>
<p>► Validation de l'inspectrice/de l'inspecteur de circonscription :</p> <p>Date et signature :</p>	

Lorsque que l'avis de la directrice/du directeur est favorable, l'aménagement demandé est mis en œuvre, à titre provisoire, dans l'attente de la décision de l'IEN. Le silence gardé par ce dernier pendant un délai de 15 jours vaut décision d'acceptation.